



**CHI**  
**DE GENÈVE**  
**100 ANS**

**GUIDE DU**  
**JOCKEY CLUB**

---

**9 - 13 DÉCEMBRE 2026**

À l'usage des membres ainsi que des cavaliers participant aux épreuves du «Jockey Club»

# ESPACE JOCKEY CLUB

La grande famille du Jockey Club contribue à soutenir le Concours Hippique International de Genève depuis de nombreuses années. Cet espace privatif est exclusivement réservé aux membres ayant acquis une part. Tout comme la Terrasse des Hospitalités, il surplombe la piste et permet d'apprécier le Concours de manière très agréable et conviviale.

Une part Jockey Club donne droit aux prestations suivantes:

- Accès privatif, pour deux personnes, durant les cinq jours de la manifestation
- Repas et boissons servis à table
- Un badge d'accès au parking VIP à Palexpo dans un espace réservé aux membres du Jockey Club
- Publication du nom du membre dans le programme officiel (si souhaité)

En outre, un membre (ou la personne que celui-ci désigne à cet effet) peut prendre part à deux des trois épreuves - catégories R/N 115, 125, 135 - réservées aux membres du Jockey Club.

Les responsables et les bénévoles du Jockey Club se réjouissent de vous accueillir pour cette édition spéciale des 100 ans du CHI de Genève.

## I. CONTACT

Toutes les questions d'ordre administratif concernant le Jockey Club sont à adresser au bureau du CHI de Genève dont les coordonnées sont les suivantes:

**CHI DE GENÈVE**  
**Jockey Club**  
**Place Edouard-Claparède 7**  
**CH-1205 Genève**  
**+41 22 738 18 00**  
**[jockeyclub@chi-geneve.ch](mailto:jockeyclub@chi-geneve.ch)**

## II. SOUSCRIPTIONS

### 1. PART «JOCKEY CLUB»

La souscription d'une part «Jockey Club» s'effectue en ligne, via une plateforme dédiée. Le prix d'une part est de CHF 3'800.- HT. Toute personne/société souscrivant une part devra s'acquitter en sus de la TVA de 8,1%.

Pour être pris en considération, la souscription ainsi que le paiement de la part doivent respecter les délais mentionnés au point 4 ci-dessous. Vous recevrez vos cartes de membre digitales (2 par part), munies d'un QR Code, ainsi que vos bons repas dans le courant du mois de novembre.

### 2. INVITATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Chaque membre peut obtenir des invitations supplémentaires via la plateforme en ligne ou en adressant sa demande à [jockeyclub@chi-geneve.ch](mailto:jockeyclub@chi-geneve.ch). Le prix des invitations est le suivant: CHF 180.- HT pour la première invitation, et CHF 360.- HT dès la deuxième et les suivantes. Chaque invitation est valable **un jour**.

Le nombre d'invitations est limité afin de préserver une certaine exclusivité ainsi que le confort des membres au sein du Jockey Club. Il est donc recommandé d'adresser vos demandes à ce sujet dans les plus brefs délais.

### 3. ACCÈS DES ENFANTS

**Les enfants de moins de 12 ans** sont admis gracieusement dans l'espace Jockey Club et reçoivent un badge enfant. Pour bénéficier d'un repas, ils doivent avoir une invitation achetée à cet effet. Dès 12 ans révolus, les enfants doivent être en possession d'une carte de membre ou d'une invitation afin d'accéder à l'espace Jockey Club.

### 4. DÉLAIS À RESPECTER

Pour pouvoir être pris en considération, le formulaire de souscription 2026 et le paiement de votre part «Jockey Club» doivent impérativement nous être parvenus au plus tard le **19 octobre 2026**. À défaut, la souscription ne sera pas prise en compte.

Vous pouvez procéder au paiement de votre part par ebanking en utilisant les informations suivantes:

Concours Hippique International de Genève  
UBS SA, CH-1211 Genève 70  
IBAN: CH42 0023 6236 2222 9906 U

Nous ne pourrions pas garantir les souscriptions intervenant ultérieurement, lesquelles seront prises en compte uniquement dans la mesure où l'Espace Jockey Club n'est pas encore complet et, le cas échéant, par ordre d'arrivée.

### III. ANNULATION

#### 1. ANNULATION DE LA SOUSCRIPTION PAR LE MEMBRE

Les personnes ayant souscrit une/des part(s) «Jockey Club» ont la possibilité d'annuler cette souscription jusqu'au début du concours.

La totalité du prix de la souscription leur sera remboursé si l'annulation intervient au plus tard trois semaines avant le début du CHI de Genève.

Si l'annulation intervient ultérieurement, le prix de la souscription leur sera remboursé après déduction d'un montant de 20% à titre de dédommagement pour les frais déjà engagés (notamment frais de traiteur).

#### 2. ANNULATION DU CHI DE GENÈVE

**En cas d'annulation complète d'une édition du CHI de Genève pour une cause indépendante de la volonté de l'Association du CHIG (par exemple cas de force majeure tels que pandémies, épidémies, épizooties, problèmes techniques, décision d'autorités, etc.), le membre ayant effectué une réservation est libéré de son obligation de paiement.**

Si, au moment de l'annulation du CHI de Genève, le membre a déjà versé le montant dû pour l'édition en cause, le membre pourra soit contribuer à la pérennité du CHIG en lui faisant don de ce montant, soit considérer ce montant comme une avance sur sa souscription d'une part Jockey Club de l'édition suivante. Le membre pourra bien entendu également demander le remboursement des sommes déjà versées, remboursement qui interviendra dans les 90 jours suivant sa requête.

### IV. RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

#### 1. RESPONSABLES JOCKEY CLUB

Durant le concours, la gestion de l'espace Jockey Club sera assurée par Sophie Kappenberger-Brenner (+41 78 718 07 33) et Annie Rapin Jaccard (+41 78 759 80 82).

#### 2. PARKING

Un macaron de parking vous est remis en même temps que vos bons repas. Celui-ci vous donne accès à un parking réservé aux VIP, lequel se situe au niveau -2 du P12, opposé à l'aéroport. Vous pourrez accéder à ce parking depuis le côté "Lyon" de Palexpo.

Nous attirons votre attention sur le fait que des spectacles sont régulièrement programmés à l'Arena en même temps que le CHI de Genève. Cela pourra rendre la circulation plus difficile aux abords de Palexpo.

**Nous vous invitons à lire attentivement – et à suivre scrupuleusement – les consignes relatives au stationnement de vos véhicules, consignes qui suivront en temps utile.**

#### 3. ACCÈS À L'ESPACE JOCKEY CLUB

Deux possibilités s'offrent à vous afin d'accéder à l'espace Jockey Club:

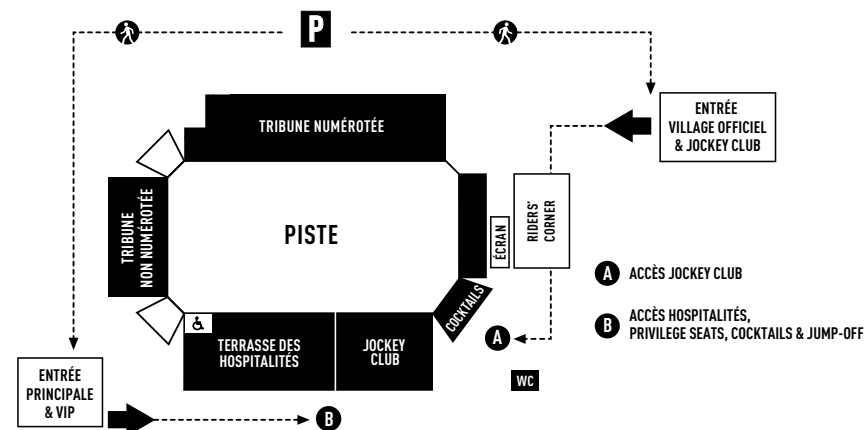
- Par l'entrée principale
- Par l'entrée des cavaliers et officiels, porte 54 en face du Hilton

Les personnes souhaitant accéder à l'espace Jockey Club doivent impérativement pouvoir justifier de leur légitimité au moyen d'un titre d'accès (**carte de membre digitale munie d'un QR Code** ou invitation). Dans le cas contraire, elles peuvent se voir refuser l'accès à cet espace.

#### 4. INTERDICTION DE FUMER

**Il est formellement interdit de fumer (e-cigarettes incluses) dans toute l'enceinte de Palexpo.**

Les contrevenants s'exposent à des sanctions.



# ÉPREUVES «JOCKEY CLUB»

## I. PARTICIPATION AUX ÉPREUVES

### 1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

#### A / Conditions générales applicables à toutes les catégories

Seul un parcours de chaque catégorie, et au maximum deux par carte de membre, est autorisé. Chaque membre peut décider de participer à ces épreuves lui-même et/ou en faire bénéficier la ou les personnes de son choix. **Toutefois, la revente des droits de participation est interdite. De plus, ces droits ne peuvent en aucun cas être proposés, offerts ou attribués à des tiers dans le cadre d'une loterie, d'un jeu, d'un concours, d'une remise de prix ou de toute autre opération promotionnelle. Toute infraction pourra entraîner l'exclusion immédiate du Jockey Club.**

Les participations «hors concours» ne sont pas autorisées.

Les cavaliers bénéficiant d'une Wild Card pour le CSI 5\*, ainsi que ceux participant aux épreuves internationales ne peuvent pas prendre le départ dans les épreuves du Jockey Club.

Les cavaliers sont priés de suivre attentivement les mesures sanitaires en vigueur au moment des épreuves. Les passeports de tous les chevaux seront contrôlés, notamment pour vérifier la validité des vaccins.

Les cavaliers français doivent impérativement prendre contact avec l'équipe du Jockey Club (jockeyclub@chi-geneve.ch) afin de connaître et respecter les formalités douanières et sanitaires (certificat TRACE) nécessaires à leur participation.

Les conditions de participation spécifiques à chaque catégorie d'épreuve sont détaillées sous lettres b) à d) ci-après.

#### B / Catégorie niveau R/N 115, barème A au chronomètre

Ouverte aux cavaliers suisses détenteurs d'une licence R ou d'une licence N **et ayant effectué au moins un parcours sans faute dans cette même catégorie au cours des saisons 2025 ou 2026.**

Ouverte aux cavaliers français détenteurs d'une licence «Amateur» ou «Professionnel» **et ayant effectué au moins un parcours sans faute dans cette même catégorie au cours des saisons 2025 ou 2026.** Ces cavaliers doivent être au bénéfice d'une licence temporaire délivrée par Swiss Equestrian.

Ouverte aux cavaliers étrangers remplissant l'ensemble des conditions ci-dessous.

#### Pour les licenciés R/N et les licenciés Am/Pro:

- Âge minimal des chevaux: 4 ans
- Pas de limitation de points ou de gains

#### C / Catégorie niveau R/N 125, barème A au chronomètre

Ouverte aux cavaliers suisses détenteurs d'une licence R ou d'une licence N.

Ouverte aux cavaliers français détenteurs d'une licence «Amateur» ou «Professionnel». Ces cavaliers doivent être au bénéfice d'une licence temporaire délivrée par Swiss Equestrian.

Ouverte aux cavaliers étrangers remplissant l'ensemble des conditions ci-dessous.

#### Pour les licenciés R/N et les licenciés Am/Pro:

- Âge minimal des chevaux: 5 ans
- Pas de limitation de points ou de gains



## D / Catégorie niveau R/N 135, barème A au chronomètre

Ouverte aux cavaliers suisses détenteurs d'une licence R ou d'une licence N.

Ouverte aux cavaliers français détenteurs d'une licence «Amateur» ou d'une licence «Professionnel».

Ouverte aux cavaliers étrangers remplissant l'ensemble des conditions ci-dessous.

### Pour les licenciés R/N et les licenciés Am/Pro:

- Âge minimal des chevaux: 6 ans
- Pas de limitation de points ou de gains

## 2. INSCRIPTIONS

Les inscriptions aux épreuves doivent être faites pas le biais du site internet de Swiss Equestrian: [my.swiss-equestrian.ch](http://my.swiss-equestrian.ch)

**Lors de l'inscription, il est obligatoire d'indiquer dans la rubrique «remarque» le nom du détenteur de la part qui autorise le ou les départ(s). Si cette information venait à manquer, l'inscription ne serait pas prise en compte.**

Les cavaliers français doivent faire une demande de licence provisoire par email à l'adresse [lic@swiss-equestrian.ch](mailto:lic@swiss-equestrian.ch).

Le délai d'engagement est fixé au 16 novembre 2026.

## 3. CHANGEMENTS

Tout changement de cheval ou cavalier doit être effectué au plus tard la veille des épreuves à 16h00 via [my.swiss-equestrian.ch](http://my.swiss-equestrian.ch).

Les changements de cavaliers doivent être confirmés par email ou courrier aux responsables du Jockey Club par le détenteur de la part.

## 4. LOGISTIQUE

Les cavaliers du Jockey Club ne bénéficient ni d'un box sur place, ni d'une compensation financière pour les déplacements des chevaux, ni d'un hébergement. La participation d'un cavalier aux épreuves Jockey Club est entièrement à ses frais.

## 5. LISTES DE DÉPARTS

Les listes de départs seront disponibles la veille des épreuves à 18h00 sur [info.swiss-equestrian.ch](http://info.swiss-equestrian.ch) ou [www.chi-geneve.ch](http://www.chi-geneve.ch) (rubrique Jockey Club).

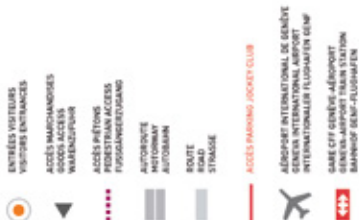
Aucune liste de départs pour les épreuves Jockey Club ne sera envoyée.

## 6. RÉSULTATS ET PRIX

Les résultats des épreuves Jockey Club apparaissent sur le site internet de Swiss Equestrian: [info.swiss-equestrian.ch](http://info.swiss-equestrian.ch).

Les prix distribués lors des épreuves Jockey Club seront en nature.

Halles 4 & 5



## 1. PARKING

### Depuis Bâle/Lausanne\*

- ## Depuis la France\*

- Aucun véhicule accompagnant ne sera autorisé sur ce parking.**

Les vans et camions transportant les chevaux participant aux épreuves Jockey Club devront impérativement suivre les directives de stationnement indiquées par le service de sécurité.

Tous les véhicules devront être évacués au plus tard 40 minutes après la distribution des prix de l'épreuve.

## 2. ACCÈS À LA HALLE

L'accès à la halle de Palexpo avec les chevaux se fait par la porte 624. Cette porte est ouverte une heure avant le début de l'épreuve.

# **III. FORMALITÉS D'ARRIVÉE ET DE DÉPART**

## 1. ARRIVÉE À PALEXPO

Dès leur arrivée, les cavaliers se présentent à pied à la porte 624 pour les formalités d'entrée.

Les passeports des chevaux participant aux épreuves doivent être déposés à l'accueil afin d'être vérifiés par le vétérinaire officiel du CHI de Genève.

## 2. ACCRÉDITATIONS

Chaque cavalier reçoit trois bracelets, soit pour lui-même et son/ses accompagnant(s). Les cavaliers participant à une épreuve avec deux chevaux reçoivent quatre bracelets.

Ces bracelets donnent accès à l'espace Jockey Club ainsi qu'aux zones Exposants et Paddock. Ils ne sont valables que **pendant la durée de l'épreuve**.

**Attention, tout bracelet supplémentaire sera facturé.**

## 3. DÉPART DE PALEXPO

Les passeports des chevaux doivent être récupérés au village officiel au plus tard 40 minutes après la fin de l'épreuve.

Aucun passeport ne sera renvoyé par la poste.

# **IV. DIVERS**

## 1. VIDÉO DU PARCOURS

Les cavaliers peuvent visionner la vidéo de leur parcours sur le site internet du CHI de Genève: [www.chi-geneve.ch](http://www.chi-geneve.ch).

## 2. PHOTOS DU PARCOURS

Les cavaliers peuvent acquérir les photos de leur(s) parcours auprès de la photographe Fabienne Bujard ([www.photobujard.com](http://www.photobujard.com)).

## 3. CHIENS

Les chiens ne sont pas admis dans l'enceinte de Palexpo.

## 4. INTERDICTION DE FUMER

**Il est formellement interdit de fumer (e-cigarettes incluses) dans toute l'enceinte de Palexpo.**

Les contrevenants s'exposent à des sanctions.

# **V. RESPONSABILITÉ**

Le Comité d'organisation décline toute responsabilité pour les accidents, maladies, vols ou autres dommages pouvant survenir aux propriétaires, cavaliers, accompagnants et leur moyen de transport ainsi qu'aux chevaux avant, pendant et après le CHI de Genève. Tout cavalier et/ou propriétaire de cheval est seul responsable de tout dommage causé à un tiers par lui-même, ses accompagnants ainsi que par son cheval.

## CHI DE GENÈVE

Place Edouard-Claparède 7 • CH-1205 Genève  
+41 22 738 18 00 • [jockeyclub@chi-geneve.ch](mailto:jockeyclub@chi-geneve.ch)  
[www.chi-geneve.ch](http://www.chi-geneve.ch)